



# **AIMAF Business**

## **Charte et règlement intérieur 2012/2013.**

## Article 1 : Les objectifs

Le « AIMA Business » est une initiative de l'AIMAF qui a pour objet :

- Rassembler les chefs d'entreprise, les indépendants, les formateurs et cadres dirigeants AIMAFIENS qui ont décidé d'agir en faveur du développement d'une activité indépendante ou d'entrepreneuriat
- Collaborer entre les B-aimafiens (B for Business) pour réaliser des prestations de service, regroupement des intérêts économiques, développement de nouveaux business...
- Le groupe apportera à l'ensemble de ses membres des informations diverses : gestion d'entreprise, juridique, fiscalité, litige, expertise comptable...
- Favoriser un échange quotidien entre ces acteurs via une mailing list dédiée à AIMA Business sur laquelle peuvent être exposées toute question ou information professionnelle. L'organisation de réunions régulières qui peuvent prendre différentes formes : conférences, débats, rencontres professionnelles formelles et informelles, etc..
- Encourager et encadrer les jeunes Aimafiens qui souhaitent lancer une activité d'entrepreneuriat dans le domaine des nouvelles technologies de l'information
- Faire connaître « AIMA Business » au sein des entreprises dont les membres exercent une activité professionnelle afin de référencer notre groupe au sein de ces entreprises.

## Article 2 : les conditions d'adhésion

### Catégorie entrepreneurs :

Le « AIMA Business » est accessible en priorité :

- Chef d'entreprises quel que soit la taille de leurs entreprises
- Freelances
- Formateurs
- Salariés occupant un poste d'encadrement et de management dans leurs sociétés
- Experts comptables
- Avocats d'affaires

### Catégories futurs entrepreneurs :

En dehors des catégories citées précédemment, toute autre personne peut être membre du groupe à condition :

- D'être parrainé par un membre de la catégorie entrepreneurs
- D'avoir un vrai projet de création d'entreprise

## Article 3 : L'engagement

Les membres du groupe s'engagent à :

- Privilégier l'intérêt général
- Avoir le réflexe d'informer en priorité le groupe sur toute offre susceptible d'intéresser les B-aimafiens, même si la personne est susceptible d'avoir des connaissances au sein de AIMA Business qui peuvent répondre à son besoin
- Ne pas créer des sous-groupes au sein du AIMA Business, pour préserver l'unité et l'égalité entre les membres

- Être une force de proposition et ne pas se limiter qu'à la demande
- Agir dans un état d'esprit favorisant le partage
- Travailler constamment pour améliorer l'existant

#### **Article 4 : Fonctionnement du Groupe**

Le « AIMAF Business » se réunit en moyenne une fois par trimestre, autour de plusieurs thèmes d'animation:

- Réunions thématiques,
- Ateliers des bonnes pratiques,
- Réunions inter-réseaux,
- Speed-meetings,

L'agenda de ces manifestations ainsi que les supports distribués figurent en ligne sur le site de l'AIMAF ([www.aimaf.fr](http://www.aimaf.fr))

Ces rencontres pouvant être organisées et animées par tout membre du groupe, ou par des partenaires extérieurs, sont suivies de cocktails dînatoires ou non au cours desquels les participants peuvent communiquer, échanger, se soutenir, ouvrir leurs réseaux respectifs, détecter entre eux des synergies de développement

Ces rencontres constituent donc un lieu de connexion pour susciter et promouvoir l'esprit d'entreprise, ouvrir ou créer des réseaux et partenariats, développer des débouchés commerciaux...

#### **Article 5 : Code de bonne conduite des membres**

- Les membres désireux de participer aux différents groupes de travail mis en place s'engagent à être présents lors de ces réunions,
- Les membres s'engagent à se préinscrire à la réunion en répondant à l'invitation qui leur est envoyée par mail,
- Les membres peuvent aider à la logistique (distribution des documents, pointage et installation des participants...) en arrivant avant le début des rencontres
- Les membres s'engagent à arriver à l'heure aux réunions
- Les membres s'engagent à animer le débat par leurs témoignages et leurs interventions
- Les membres s'engagent à respecter les intervenants
- Les membres s'engagent à mettre les participants aux différentes rencontres en relation les uns avec les autres
- Les membres s'engagent à promouvoir le groupe auprès des non membres en leur expliquant son fonctionnement, ses actions et ses objectifs.

#### **Article 6 : Cotisations des membres**

L'adhésion au groupe AIMAF Business est totalement gratuite

Les évènements qui nécessiteront des frais d'organisation et des éventuelles rémunérations des intervenants feront l'objet d'une participation forfaitaire, le montant de cette participation sera communiqué avant chaque évènement.

#### **Article 7 : Admission des nouveaux membres**

La personne désirante rejoindre AIMAF Business doit remplir un bulletin d'adhésion, et accepter sans réserve l'ensemble des dispositions du présent document, en particulier le partage de ses informations personnelles via l'espace de documentation « Google Doc » décrit dans l'article 9 ci-dessous.

Par ailleurs, elle doit stipuler par écrit s'elle s'oppose à la diffusion de son image.

Sa demande doit être acceptée par le bureau de l'AIMAF, ou le responsable du groupe AIMAF Business.

Être membre du groupe AIMAF Business ne vaut pas dire que la personne est un adhérent de AIMAF, pour adhérer à l'association l'intéressé doit faire une demande d'adhésion avec le règlement d'une cotisation annuelle.

#### **Article 8 : Exclusion des membres**

Un membre peut être exclu pour les motifs suivants :

- Comportement incorrect, irrespectueux, déloyal envers autrui, ou non conforme avec l'éthique de l'association,
- Propos désobligeants ou déplacés envers autrui,
- Non respect de la charte du club,
- Tout acte affiché ou non, de nature à porter préjudice à l'association AIMAF, ou à ses membres,

L'exclusion doit être prononcée par les membres du bureau AIMAF ou par le responsable de AIMAF Business.

La décision d'exclusion sera notifiée au membre exclu par un email officiel de la part du responsable de AIMAF Business. Cette notification comportera les motifs de la radiation.

#### **Article 9: Communication**

Les outils de la communication dédiés à AIMAF Business :

Messagerie: [aimaf-business@aimaf.fr](mailto:aimaf-business@aimaf.fr)  
Mailing List: [aimaf-business-group@aimaf.fr](mailto:aimaf-business-group@aimaf.fr)  
Google Doc: [Docs AIMAF Business](#)

La Mailing list est constituée uniquement des adresses mail des membres AIMAF Business. Les messages diffusés via la mailing list ne sont pas contrôlés par l'association AIMAF ni par le modérateur de AIMAF Business, le contenu et les images sont uniquement de la responsabilité de l'expéditeur du message.

La documentation de Google Doc est accessible uniquement aux membres AIMAF Business. La documentation disponible dans l'espace Google Doc est une contribution des membres par rapport à leurs expériences professionnelles, l'association n'est pas responsable du contenu ainsi que de la légalité de cette documentation.

#### **Article 10: Divers**

La présente charte est établie par le bureau de l'AIMAF, conformément aux statuts de l'association.

Ses dispositions peuvent être modifiées annuellement, sur proposition du bureau de l'AIMAF le nouveau règlement intérieur est alors mis à la disposition des membres sur le site de l'association, et distribué aux nouveaux membres le jour de leur adhésion.